

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/11/2024

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat : Ruben DRÄBING, représentant des élèves

Administratifs : Daniel PARENT, Clarisse DUMESNIL, Philippe GROSJEAN, Valérie VIENOT

Représentants de la commune de Dole :

Représentants du Grand Dole :

Représentants du conseil Régional : M. Timothée DRUET

Enseignants : Mme PINTUREAU, Mme LYET, Mme BAPTISTA, M. JOURDAN,
M. GAUTHERAT

Personnels : Elodie BAUDRY, Florence BOURLON, Edith MAZZOLENI

Elèves : M. MARINIC, M. LAFARGUE, M. DRÄBING

Parents d'élèves : M. CASAUBON-SEIGNOUR (PEEP), Mme SOUILLARD (PEEP), M. RIVA
(FCPE), Mme FIAT (FCPE)

M. Parent constate que le quorum est atteint, la séance du conseil d'administration 1 est ouverte à 18h06.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour qui a été envoyé par mail à tous ses membres. Il évoque également les deux questions diverses qui lui ont été adressées traitant des résultats des élections de parents d'élèves et de la quantité de nourriture présente dans les assiettes au réfectoire.

M. Parent rappelle que la sollicitation d'un suppléant est obligatoire lors d'une absence, notamment chez les élèves qui ne sont que 3 sur 5. Il évoque également le collège des professeurs qui n'est pas complet, faute de candidats en nombre suffisant

0. Règlement intérieur du C.A.

M. Parent fait lecture à l'assemblée du règlement, personne n'émet de remarque. Le CA procède au vote et le règlement intérieur du CA est adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/11/2024

OBJET
au

Réservé
Directeur
Académique

A la fin du vote, M. Lafargue pose une question sur l'abstention. M. Druet répond que cela sert à faire apparaître, dès qu'une abstention est recensée, que l'objet du vote ne fait plus l'unanimité.

- Adoption du PV du 4 juillet 2024 : personne n'a remarqué d'erreur dans le PV du CA du 4 juillet 2024 rédigé par Mme Dumesnil, le CA procède au vote.
Le PV du 4 juillet 2024 est adopté à l'unanimité (18)
- Résultats des élections :

Le président évoque son inquiétude face au nombre de candidats et de suffrages exprimés de plus en plus faible. Il souligne également que, cette année, les élections du CVL ont permis, grâce à une plus grande incitation des élèves, d'atteindre une participation de 80% des élèves inscrits.

Le proviseur liste les différents résultats obtenus pour les différents collèges :

- ATOSS
 - 32 Inscrits
 - 22 Votants
 - 1 vote blanc
 - 21 Suffrages exprimés
- Enseignants
 - 66 Inscrits
 - 22 Votants
 - 30 Exprimés
- Parents d'élèves (Vote électronique)
 - 1421 Inscrits
 - 325 Votes
 - 81 Blancs
 - 244 Suffrage exprimés

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/11/2024

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

M. Casaubon-Seignour, en profite pour évoquer la question diverse qu'il a adressé au chef d'établissement et souhaite obtenir de plus amples informations concernant les types de votants (parents de secondes, ...)

Le chef d'établissement lui indique qu'il ne peut avoir accès à ce type de listing, et cela représenterait trop de travail. Il indique qu'un mail de relance devait être initialement envoyé aux parents, mais que cela a été impossible à cause d'une avarie sur le réseau internet du lycée.

18h22 : Arrivée de Mme Simonin (FCPE), l'unanimité passe donc à 20 votes favorables exprimés.

1. Mise en place des institutions

1. Conseil de discipline
2. CESCE (Comité d'éducation à la Santé, à la citoyenneté et à l'environnement)
3. Commission éducative
4. Commission hygiène et sécurité (CHS)
5. Commission Fonds Social
6. Conseil de la Vie Lycéenne

Les compositions de ces instances sont précisées dans le fichier pdf joint à cet envoi.

2. Organisation de l'action éducative

1. Bilan de rentrée et présentation des effectifs

M. Parent commence par évoquer l'effectif du niveau seconde. Cette année, 245 élèves de seconde sont scolarisés au sein de l'établissement. M. Jourdan fait remarquer le succès de l'option sciences et Laboratoire (36 élèves ont choisi cette option).

Le proviseur évoque brièvement l'effectif chargé des élèves de BTS1 qui sont cette année plus de 40, en comptant apprentis et étudiants de la formation initiale.

Pour le niveau de première, 220 élèves sont dans l'établissement. Mme Souillard demande combien il y a de classes de première. M. Parent signale qu'au regard de ces effectifs, il a été autorisé à porter la structure à 6,5 classes, ce qui se traduit par 7 classes.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/11/2024

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

Au niveau des classes de terminale, 204 élèves se répartissent dans 6 classes, ce qui fait une moyenne de 34 élèves par classe

2. Sorties obligatoires à la journée

M. Grosjean rappelle les modalités des sorties obligatoires ; il indique que cette année grâce au financement du Pass Culture, la gratuité permet de réduire le nombre de sorties facultatives.

Le texte de la délibération n'a pas été modifié par rapport à celui adopté l'année dernière. Soumise au vote la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (20 pour)

3. Sorties facultatives à la journée

La délibération proposée était également reproduite sur le document de travail remis avec la convocation

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (20 pour)

4. Autorisations et financements de voyages scolaires

4.1. Modification du voyage d'études en Grèce (BTS)

M. Grosjean propose que les dates du voyage en Grèce soient changées à l'invitation de l'agence de voyage : le voyage d'études aurait lieu du 13 au 18 janvier 2025 au lieu du 7 au 12 janvier 2025..

La modification est adoptée à l'unanimité. (20 pour)

4.2. Échange scolaire avec le lycée de Ohringen (Allemagne)

Ce projet est à destination des élèves de seconde. Il leur permettra de bénéficier d'un bain linguistique car ils séjourneront directement chez une famille allemande.

Les élèves allemands seront accueillis au sein du lycée et chez la famille du correspondant du 19/05/2025 au 27/05/2025

Le projet d'échange scolaire est adopté à l'unanimité (20 pour)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/11/2024

OBJET
au

Réservé

Directeur
Académique

3. Fonctionnement matériel et financier

1. Tarifs divers

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte les tarifs divers (cf document de travail) à l'unanimité des membres présents (20 pour)

2. Objet : Remises gracieuses – Délégation au Chef d'établissement

M. Grosjean présente la délégation pour remise gracieuse et les conditions dans lesquelles elle peut être appliquée.

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité (20 pour)

3. Objet : Cadeaux, frais de réception et de représentation

Les explications sont apportées pour une décision proposée dans les mêmes termes que l'année dernière. :

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité (20 pour)

4. Proposition de répartition des charges de fonctionnement

Il s'agit de donner pouvoir à M. le Proviseur pour signer les bons de commande et les contrats de la commande publique Il s'agit de définir une règle de répartition des charges entre les deux services quand il n'est pas possible d'individualiser la dépense (ex : facture d'énergie globale, pas de sous-compteurs).

Cette règle avait déjà été fixée l'année dernière ; elle n'est pas modifiée.

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité (20 pour)

5. Proposition d'attribution de concessions de logement

Il est proposé 4 emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé (3 pour des fonctionnaires de l'Etat ; 1 pour un fonctionnaire de la collectivité locale Région Bourgogne Franche-Comté).

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité (20 pour)

4. Contrats, conventions et marchés

1. Passation de marchés en procédure adaptée

Il s'agit de donner pouvoir à M. le Proviseur pour signer les bons de commande et les contrats de la commande publique

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité (20 pour)

2. Autorisation pour passation de contrats et conventions

Le Conseil d'administration doit autoriser le chef d'établissement à signer chaque convention. Ce serait compliqué de devoir soumettre au vote chaque convention de stage, chaque

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/11/2024

OBJET
au

Réservé
Directeur
Académique

convention d'accueil. Certaines conventions sont dites d'adhésion car on ne peut pas changer les clauses. Pour toutes ces conventions qui présentent des risques juridiques limités (ex : les conventions de stage sont établies sur un modèle national), il est demandé d'accorder une délégation de principe à partir d'une liste limitée de conventions.

Soumise au vote, la délégation est adoptée à l'unanimité (20 pour)

3. Autorisation pour passation de la Convention cadre entre la Région Bourgogne Franche-Comté et les lycées publics et établissements régionaux à l'enseignement adapté de l'Education Nationale

La dernière convention dite d'objectifs et de moyens avait été signée le 16 décembre 2019 ; il convient de la renouveler.

Le conseil d'administration autorise M. le Proviseur à signer cette convention, à l'unanimité des membres présents (20 pour)

5. Plan annuel RCD (Remplacement de Courte Durée)

Mme. Lyet, évoque le dispositif PACTE en exprimant son incompréhension sur les demandes de remplacement en français pour exercer au lycée Duhamel. La proviseur Adjoint Mme Dumesnil, souligne qu'il s'agit d'une demande exceptionnelle et qu'elle s'inscrit dans un arrangement interne entre les lycées du bassin Dolois.

Mme Vienot s'absente, la majorité est donc désormais à 19 votes favorables exprimés.

Un parent d'élève demande quel est le pourcentage d'adhésion des professeurs au dispositif PACTE. Le proviseur lui indique qu'il est en hausse en ce qui concerne les remplacements de courte durée, mais que les PACTES « projets » sont contingentés, ce qui les a fait fortement diminuer.

6. Questions diverses

Une question diverse a été adressée au chef d'établissement par la fédération de parents d'élèves PEEP par rapport au fonctionnement du restaurant scolaire. Des familles se sont émues que leurs enfants n'aient pas suffisamment à manger lorsqu'ils déjeunent au self du lycée.

Le gestionnaire répond que le lycée s'est engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire depuis septembre 2022. La moyenne de déchets émis pour un repas servi est de 50-60 grammes, en dessous de la moyenne nationale qui est de 120 grammes, dans les lycées. Le

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/11/2024

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

système de réservation des repas a porté ses fruits. Mais pas seulement. Plusieurs modalités ont été également expérimentées pour abaisser ce volume de déchets : chaque portion servie est maintenant calibrée par référence aux recommandations du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) pour un public de convives adolescents-adultes ; la fin du service est chaque jour réalisée en flux tendu c'est-à-dire que le repas est en partie cuisiné au vu du nombre de convives à servir. Cela évite de jeter les restes de production (repas préparés mais non servis)

Bien sûr, cela veut dire que le menu du jour n'est pas forcément respecté en fin de service car nous avons mis une priorité sur la lutte contre le gaspillage. Mais il est impossible de tenir toutes les contraintes ; il faut faire des choix par rapport à l'objectif que l'on se fixe.

D'ailleurs, chaque jour des élèves oublient de réserver et se présentent au self où ils sont accueillis, quand ils sont demi-pensionnaires ou internes. Cela rajoute de la difficulté pour ajuster la quantité de repas servis et consommés.

M. Grosjean explique que les élèves peuvent toujours demander un surplus de l'accompagnement lors du passage au self s'ils jugent que le contenu de leur assiette n'est pas suffisant. M. Casaubon-Seignour explique que certains élèves n'osent peut-être pas.

M. Grosjean propose de revoir la question avec le chef de cuisine et de tenir informé les membres du Conseil d'administration.

M. Casaubon-Seignour insiste pour que ce problème soit traité rapidement. M. Grosjean propose qu'une affiche soit apposée à l'entrée du self pour inviter chaque convive à se manifester pour réclamer un complément selon sa faim.

M. Grosjean explique que la brigade de restauration, composée d'élèves et d'adultes, va se réunir avant la fin du mois et elle pourra se saisir de la question. Une enquête de satisfaction des usagers va également être diffusée qui permettra d'évaluer la démarche et de noter les pistes d'amélioration attendue.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Parent clôt le conseil d'administration à 20h51.

Président : M. PARENT, Proviseur

